

L'hon. M. Pickersgill: Qu'on me permette de rectifier les dires de l'honorable député. Il a bien présenté son point, mais, en fait, je n'ai pas proposé de nouvelles dépenses. J'ai soutenu qu'une certaine partie de l'argent qu'on dépense présentement serait plus utile au chapitre des cours de langues.

M. le président suppléant: Le crédit 49 est-il adopté?

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur le président. Je crois que l'honorable représentante désire prendre la parole.

L'hon. Mme Fairclough: Il conviendrait peut-être que je vous donne quelques renseignements à la suite des questions que l'honorable député de Bonavista-Twillingate a posées et des observations qu'il a faites. Bien entendu, l'organisation du ministère est une des questions que nous examinons activement à l'heure présente, compte tenu de l'enquête que poursuit la commission Glassco. En réponse à l'observation de l'honorable député visant les cours de langues, je puis dire qu'environ 50 p. 100 de nos dépenses sont affectés à ces cours, et c'est là, je crois, un progrès sensible. Je ne suis pas en mesure de lui faire connaître le résultat des recherches effectuées dans le domaine de l'enseignement et des textes. Les auteurs nous ont envoyé des exemplaires de leurs nouveaux manuels l'automne dernier seulement. C'est la première année que nous employons ces manuels. Nous pourrions déterminer leur valeur pédagogique à la fin de l'année.

Quant à l'enseignement du français dans le Québec, puis-je dire ceci: mon honorable ami se rappellera sans doute que j'ai déclaré l'autre soir que nous nous attendons à inaugurer le premier cours à Montréal vers la fin de février, et, selon le succès que nous obtiendrons, nous instituerons peut-être d'autres cours.

L'hon. M. Pickersgill: Ces cours sont-ils donnés par le ministère ou confiés aux autorités provinciales ou municipales?

L'hon. Mme Fairclough: Ce sont des cours subventionnés. Je crois avoir traité la plupart des points soulevés, à l'exception de la publication du *Citizen*. Je dirai que, pour la première fois, nous avons cette année une longue liste d'abonnés. Environ 25 p. 100 des exemplaires qui paraissent sont achetés au prix normal. Nous espérons que la liste des abonnés s'allongera au point que la publication pourra faire ses frais.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne voudrais pas prendre le temps de la Chambre si un autre député veut prendre la parole avant moi, monsieur le président. Mais je tiens à dire

un mot, ne serait-ce que pour le compte rendu, sur une question assez déplaisante. Ce n'est pas une critique à l'adresse de l'honorable représentante, ni du ministère.

J'ai déjà dit qu'à mon avis, l'intégration des nouveaux venus dépendait dans une large mesure d'une juste compréhension et d'une saine analyse de la situation. Je vais signaler au comité une déclaration d'un ministre de la Couronne que la *Review* de Niagara-Falls a publiée le 27 octobre 1960. Je pense qu'elle ne contribue guère à cette sorte de compréhension, d'entente et d'harmonie que tout membre du Parlement voudrait, me semble-t-il, voir régner dans ce domaine. Je veux parler de la reproduction d'un discours que l'honorable représentant de Bellechasse et secrétaire d'État,—je regrette qu'encore une fois, il ne soit pas à la Chambre,—a prononcé à l'occasion d'une autre élection partielle qui lui a valu le même succès que dans Labelle. Cette citation de la *Review* de Niagara Falls, numéro du 27 octobre 1960, est entre guillemets. J'ai l'intention de lire la citation seulement et de faire par la suite un ou deux commentaires sur la teneur de l'article:

«J'ai sous les yeux...

C'est entre guillemets.

...des chiffres donnés dans le *Post* du 9 novembre 1956, qui indiquent que sous le gouvernement libéral de l'époque, le Canada avait un total de 292,000 sans travail, malgré un immense excédent budgétaire. Cette même année, le Canada a été livré à la machine de l'immigration qui a amené sur nos rives 280,000 immigrants en 1957.»

L'article continue, toujours entre guillemets.

«Nous avons hérité d'une politique libérale dans ce domaine et le gouvernement conservateur-progressiste n'a pas cessé depuis de prendre des mesures en vue de redresser la situation. Pour remplacer leur immigration massive, poursuit le secrétaire d'État, nous avons institué en 1958 un programme d'immigration sélective qui a radicalement réduit le nombre des immigrants à moins de la moitié de ce qu'il était. Cette année-là, seulement 124,581 immigrants ont été admis au pays, et en 1959, nous avons amputé ce nombre de 20,000. En vertu de cette sélection, seuls sont admis les immigrants que notre économie peut absorber.»

J'aimerais faire un ou deux commentaires à propos de ces déclarations du secrétaire d'État, qui sont rapportées entre guillemets dans l'article que je viens de citer. D'abord je suppose qu'en parlant du *Post*, le ministre veut dire le *Financial Post*. Je ne connais pas d'autres journaux appelés *Post* susceptibles de publier ces chiffres. Je me suis donc rendu à la bibliothèque cet après-midi et j'ai consulté, ou plutôt essayé de consulter le *Financial Post* du 9 novembre 1956, mais j'ai